



CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX IDF

Le présent cahier des charges régit les CHAMPIONNATS RÉGIONAUX IDF dont l'organisation est confiée aux comités départementaux sous le contrôle du Comité régional de l'Île de France.

Les championnats régionaux IDF sont organisés à tour de rôle par les comités ; en 2024 : CD91 et CD93 - en 2025 : CD75 et CD95 - en 2026 CD78 et CD94 - en 2027 : CD77 et CD92.

Les comités départementaux prenant la charge d'organiser les championnats régionaux IDF s'engagent à respecter intégralement le cahier des charges.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont gratuits pour tous les championnats régionaux IDF.

Championnats fermés :

Les comités départementaux organisateurs seront tenus de respecter la date limite donnée par la Commission Sportive Régionale, pour l'envoi par mail (cs.cridf@gmail.com), des "listes spécifiques" extraites du fichier Gestion-Concours de leurs championnats départementaux, et regroupant les équipes qualifiées pour chaque championnat régional.

Triplette mixte	32 équipes	4 équipes par département
Triplettes seniors	32 équipes	4 équipes par département
Doublettes seniors	32 équipes	4 équipes par département
Tête à tête seniors	32 joueurs	4 joueurs par département
Triplettes Promotion	32 équipes	4 équipes par département
Triplettes Dames	16 équipes	2 équipes par département
Doublettes Dames	16 équipes	2 équipes par département
Tête à tête Féminin	16 joueuses	2 joueuses par département
Doublettes Mixtes	32 équipes	4 équipes par département
Triplettes Vétérans	32 équipes	4 équipes par département
Triplettes Jeu Provençal	16 équipes	2 équipes par département
Doublettes Jeu Provençal	16 équipes	2 équipes par département
Triplettes Jeunes	24/32 équipes	3/4 équipes par département
Tir de précision senior	32 joueurs	4 joueurs par département
Tir de précision féminin	16 joueuses	2 joueuses par département
Tir de précision junior masculin	16 joueurs	2 joueurs par département
Tir de précision junior féminin	8 joueuses	1 joueuse par département

Championnats « OPEN » :

Les inscriptions sont faites sur place.
Doublettes Jeunes – Tête à tête Jeunes

Tir de précision :

Le championnat régional de tir de précision senior et féminin se déroulera les années impaires, les années paires étant réservées aux qualificatifs au sein des clubs.

Le championnat de tir de précision junior aura lieu tous les ans.

Les comités enverront par voie informatique (cs.cridf@gmail.com) les qualifiés de leur département (4 joueurs, 2 joueuses, 2 juniors masculins, 1 junior féminine).

REPLACEMENTS

Plus aucun remplacement de joueurs ou joueuses n'est autorisé. Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification. **En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra pas participer à la compétition.**

Cette disposition s'applique dès le pré-qualificatif (1er éliminatoire) aux championnats régionaux IDF, à compter du 1^{er} coup de sifflet de l'arbitre de la compétition.

Le Comité qu'elle représentait, pourra effectuer le remplacement, après avis de la commission sportive du Comité Régional et conformément au règlement des championnats de France, dans la suite du classement du qualificatif, à la condition que cette équipe ait au moins atteint le stade des ¼ de finale.

Ordre de classement :

- Vainqueur
- Finaliste
- ½ finaliste perdant contre le vainqueur
- ½ finaliste perdant contre le finaliste
- ¼ de finaliste perdant contre le vainqueur
- ¼ de finaliste perdant contre le finaliste
- ¼ de finaliste perdant contre le ½ finaliste perdant contre le vainqueur
- ¼ de finaliste perdant contre le ½ finaliste perdant contre le finaliste.

Cette disposition s'applique aux championnats départementaux.

HABILLEMENT DES JOUEURS

Survêtement sportif, short sportif, pantacourt sportif, bermuda sportif **obligatoire**.

Jean, pantalon, vêtement troué, tagué, clouté, bariolé, rafistolé, coupé, déchiré, **interdit**.

Chaussures ou chaussures de sport fermées **obligatoires**.

La tenue homogène club est obligatoire pour **TOUS** les championnats régionaux (y compris CRC) : sweat ou polo ou chemise ou blouson ou coupe vent, de la même couleur (y compris les manches) et de même conception, avec marques distinctives du club d'appartenance. Les écussons doivent être obligatoirement brodés ou collés mais pas épinglés.

L'homogénéité n'est pas obligatoire pour les championnats jeunes, compte tenu qu'ils peuvent être panachés dans leur CD.

La disposition des jeunes ne s'applique pas aux éducateurs.

En cas de non-respect de ces dispositions, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

PUBLICITE

Le nombre d'inscriptions comportant une marque ou un emblème commercial ou promotionnel, le nom ou le logo d'un partenaire ainsi que le sigle du fabricant du vêtement est défini dans les articles suivants ; ces inscriptions sont désignées sous le terme de « publicité ».

Sauf règlement particulier, il est possible de jouer sans aucune inscription.

Le port des tenues publicitaires est autorisé dans la mesure où elles respectent les lois et règlements nationaux en vigueur, notamment quant à l'interdiction des publicités pour le tabac et les alcools.

Des inscriptions publicitaires dans le respect de l'article 22 du règlement administratif et sportif. Il est rappelé que la F.F.P.J.P. fixe le nombre de partenaires autorisés à 3 maximums.

Les publicités peuvent être différentes d'un joueur à l'autre mais positionnées à des emplacements identiques.

Ne doivent pas être considérées comme des publicités, la marque ou le logo du fabricant (équipementier), du club, comité départemental, régional, des conseils départementaux et régionaux, de l'organisateur du concours ainsi que le nom et le prénom des joueurs, des joueuses (les surnoms sont interdits).

En cas de non-respect de ces dispositions, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

JURY

Le jury de chaque championnat est constitué comme suit :

- Président :** Un membre du Comité régional.
Membres : Le délégué du Comité régional désigné.
L'Arbitre le plus titré du championnat.
Un membre du Comité ou du club où se déroule le championnat.

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Pour tous les Championnats de France pour lesquels la qualification s'effectue par la région (Jeunes et Tir de Précision seniors et jeunes), dès lors qu'un département souhaite participer audit CDF, le Comité régional a l'obligation d'organiser un championnat régional.

Le suivi des championnats est fait par voie informatique du début à la fin.

Les deux premières parties de poule doivent impérativement être jouées le matin, une pause de 45 minutes minimum sera ensuite accordée pour le repas.

Des contrôles de boules (Boulhonnete fournie par le CD) et d'alcoolémie peuvent être effectués par tirage au sort.

GESTION SPORTIVE

Le Comité Directeur de la Région Ile de France est l'organe compétent pour accepter ou refuser les équipes du Comité départemental participant aux phases finales notamment si les critères de qualification n'ont pas été respectés.

Le tirage au sort est effectué par la direction sportive du Comité régional et veillera à ne pas opposer au 1^{er} tour deux équipes du même département.

Le contrôle des licences est effectué avant le début de la compétition.

Le Comité régional devra assurer la tenue du graphique du début jusqu'à la fin du championnat, donc prévoir un nombre suffisant d'administrateurs.

Pour les championnats "jeunes", la tenue des tables doit s'effectuer dans un lieu qui leur est réservé exclusivement, éloigné des tables des adultes.

Seuls les Initiateurs ou Educateurs sont autorisés à coacher les équipes jeunes sur les divers championnats.

Les indemnités des arbitres désignés par le comité régional sont réglées par le comité régional. Pour cela une convocation individuelle est adressée aux arbitres désignés par le délégué aux arbitres. Les arbitres doivent ensuite adresser à la Trésorière Générale la convocation accompagnée de la note de frais (nombre de jours d'arbitrage + montant frais kilométriques indiqués sur Michelin avec photocopie de la feuille de route + un R.I.B pour le premier paiement). La Trésorière après vérification effectuera les virements.

La saisie informatique des résultats est effectuée par les Comités organisateurs sous une semaine.

Tous les résultats doivent être envoyés au webmaster du site du Comité régional et le fichier .GCZ transmis à la commission sportive (cs.cridf@gmail.com). Les résultats des Jeunes peuvent être envoyés au webmaster du site de l'ETR.

Les compétitions complémentaires sont dissociées des championnats.

Elles sont donc totalement prises en charge par le club recevant le championnat du Comité régional.

RECOMPENSES

Championnats seniors : le Comité régional récompense les Finalistes et les Champions ainsi que le Club Champion.

Championnat Jeunes : le Comité régional offre des récompenses et des bons d'achat aux champions et vice-champions.

Championnats féminins et mixtes : le Comité organisateur devra offrir un bouquet de fleurs aux championnes et aux vice-championnes.

INTENDANCE

Championnats seniors Pétanque et Jeu Provençal

Le Comité régional prend en charge les repas du midi (maxi 15 € par repas) pour le Président du Comité régional ou son représentant, le Président du Comité départemental organisateur ou son représentant, le Président du club organisateur ou son représentant, les membres du Jury, les arbitres désignés par le Comité régional, les arbitres désignés par le comité organisateur, 1 membre du Comité régional, les élus des collectivités territoriales présents.

Les autres personnes (Club ou Comité départemental ou Comité régional) souhaitant participer aux repas devront régler le prix de ces repas au comité ou au club organisateur.

Pour les championnats régionaux provençaux un repas pour les administrateurs tenants les tables ainsi que les arbitres doit leur être prévu le samedi soir.

Championnats JEUNES

Le Comité régional prend en charge les repas des personnes qui tiennent les graphiques et des représentants de l'ETR (non coaches) (maxi 15 € par repas).

Les frais de repas des jeunes seront à la charge de leur comité départemental d'appartenance.

DISCIPLINE

Toute affaire disciplinaire relative à un championnat du Comité régional sera traitée en première instance par la Commission de Discipline du Comité régional.

TERRAINS ET STRUCTURES

Il est à prévoir pour tous les championnats régionaux Séniors, Mixtes, Vétérans Pétanque et Jeu Provençal 16 cadres et pour les féminines 8 cadres.

Les jeux doivent être de 4m x 15m pour la pétanque et 4m x 24m pour le jeu provençal.

Tous les terrains doivent être tracés à la ficelle, numérotés et avoir des marqueurs.

Pour les championnats Jeunes, une aire délimitée pour chaque catégorie est recommandée.

Pour le championnat de tir de précision le comité et/ou club organisateur devra fournir le matériel nécessaire (kit de tir) ainsi qu'un arbitre par pas de tir pour assister ceux de la Région.

Le comité organisateur et/ou le club organisateur devra prévoir un nombre suffisant de cercles pour toutes les compétitions.

Un CARRE D'HONNEUR, entouré de barrières, et d'arrêts de boule voire de bastaings, de 16 à 24 jeux minimum de 4 x 15 mètres pour la pétanque et de 16 jeux de 4 x 24 mètres pour le jeu provençal.

Si les terrains sont entourés d'arrêts de boules ou de bastaings, ceux-ci devront se trouver à au moins 20 cm au-delà de la ligne de perte.

Lorsque les terrains de jeu sont clos par des barrières, celles-ci doivent se trouver à une distance minimale de 1,00 m de leurs lignes extérieures.

Les terrains doivent être sonorisés, éclairés.

Prévoir également :

Un parking pour « officiels ».

Un service de secours (croix rouge) si possible ou des personnes en possession d'un titre de secouriste.

Un défibrillateur, une trousse de secours de première urgence.

Des sanitaires en nombre suffisant.

BUVETTES

L'organisateur pourra, s'il le souhaite, installer une ou des buvettes pour les joueurs et spectateurs à condition impérative, de respecter à la lettre, les lois en vigueur sur la vente d'alcool dans les enceintes sportives et à la condition que les organisateurs aient en la circonstance toutes les autorisations municipales réglementaires pour l'ouverture de celles-ci. Ces buvettes devront être installées à une distance suffisante des jeux afin de ne pas perturber le déroulement de la compétition.

PARRAINAGE

Le Comité régional a ses sponsors officiels (marchands de boule etc.) Ils devront avoir un libre accès au lieu du championnat où une place correcte leur sera réservée. Aucun contact publicitaire ne devra être pris par les organisateurs des championnats régionaux IDF sans autorisation du Comité régional.

COMMUNICATION

Les organisateurs veilleront à donner le plus large retentissement aux championnats régionaux IDF dont ils ont la charge, en sollicitant les personnalités les plus représentatives de leur ville ou département.

Ils devront informer, presse et radio locales, et tous moyens d'information.

CONCOURS ANNEXES

La tenue des tables, dotation, frais d'arbitrage, coupes etc. **des concours annexes** sont à la charge du club ou du comité organisateur. L'organisation de ces concours ne doit pas gêner celle du championnat du Comité régional.

Pour tous les cas non prévus par le présent règlement, le règlement officiel des championnats de France, en cours de validité, sera appliqué.

Adopté en réunion du Comité Directeur CR-IDF le 25/02/2017

Révisé en réunion du Comité Directeur CR-IDF le 27/03/2017

Révisé en réunion du Comité Directeur CR-IDF le 30/01/2018

Révisé en réunion du Comité Directeur CR-IDF le 21/01/2019

Révisé en réunion du Comité Directeur CR-IDF le 16/05/2019

Révisé le 07/05/2022

Révisé le 23/03/2023

Révisé le 24/03/2024